

# **BULLETIN**

# **MUNICIPAL**



N° 6 - DECEMBRE 1986



I.- LA VIE SCOLAIRE

Les travaux de la nouvelle salle de classe achevés dans la semaine précédant la rentrée ont permis au Cours Préparatoire de Madame RUGGERI de rejoindre les autres classes de l'Ecole Primaire. La salle ainsi libérée est devenue salle de jeux des maternelles qui, elles aussi, sont regroupées dans un même bâtiment.

L'engagement pris par le Conseil Municipal voici plus d'un an voyait son aboutissement dans les délais annoncés, les promesses devenaient réalités.

Les effectifs 86-87 :

Maternelle	petits	- Melle C. DEMEUSY	: 23
	grands	- Mme M. LIEBELIN	: 27
Primaire	CP	- Mme J. RUGGERI	: 18
	CE1-CE2	- Mme S. GOUIM	: 13 + 6
	CM1-CM2	- Mme C. GERBERT	: 15 + 14

Rentrée 1987-1988 :

De nouvelles instructions ministérielles font obligation d'inscrire les élèves scolarisables à la rentrée 1987 avant le mois d'avril. Par conséquent, les parents des enfants nés en 1982, 1983, 1984 et 1985 et n'ayant jamais fréquenté l'école devront les inscrire au cours des mois de janvier, février et mars, munis d'une fiche d'état-civil et d'un certificat de vaccinations qui leur seront délivrés à la mairie.

Représentants des Parents d'Elèves :

Ont été élu :

- En Maternelle : Mmes Claudine DEMEUSY et Marie-Pierre TERZAGHI - titulaires  
Mmes Bernadette FULLERINGER et Danielle GROUBATCH - suppléantes
- Au Primaire : Mme Jacqueline LOLLIER, MM. Arthur RAJAONAH et Gérard TRAVERS - titulaires  
Mmes Christiane BEN, Patricia GRIMLER, et Sylvie CHRISTENSSON - suppléantes.

## II.- LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU SEMESTRE

---

---

Dans cette nouvelle rubrique, nous vous présenterons les principales délibérations prises depuis la parution de notre dernier numéro du bulletin.

- 16 Mai : \* Le bois de chauffage au prix de 150.- Frs le stère est cédé en priorité aux habitants de la commune
  - \* Suppression du droit de vaine pâture sur le territoire de la commune
  - \* Proposition de mise en révision du P.O.S
  - \* Décision d'emprunt de 300 000.- Frs pour financement de la construction scolaire
  
- 16 Juin : \* Attribution des coupes : parcelle 45, vente sur pieds ; parcelles 40 et 42 exploitées par la commune, ainsi que l'emprise des pistes qui seront réalisées à l'automne.
  
- 27 Aout : \* Désignation de la commission chargée de la révision du POS : MM. F. DEMEUSY, J. CHASSIGNET, L. PIOT, G. HERBACH, M. CONRAD pour les élus, et G. GOEPFERT, R. STALDER, A. LEHMANN, A. DEMEUSY et R. ZELLER pour les catégories socio-professionnelles.
  - \* La Commune adhère à la mission d'étude du Parc Régional des Hautes Vosges et des Vosges du Sud
  - \* La Commune adhère à l'Association des Maires du Territoire de Belfort
  
- 26 Septembre : \* Vote du Compte Administratif et du Budget Supplémentaire.
  
- 21 Novembre : \* Décision de mise en sens unique de la partie basse de la Rue de l'Eglise en période de neige et pose d'une balise de priorité rue de la Charrière, au carrefour avec la rue de l'Eglise.
  - \* La Commune décide d'adhérer au plan d'informatisation des communes proposé par le Conseil Général.

III . - COMPTE ADMINISTRATIF 1985

et BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1986

	* C.A. 85	* B.S. 86 *
*****		
*DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT*	2 512 442	824 880*
*Denrées et fournitures	62 447	24 000*
*Frais de personnel	565 023	75 000*
*Impôts et taxes	43 265	5 000*
*Travaux et services extérieurs	169 314	85 000*
*Participations et contingents	386 613	5 500*
*Allocations et subventions	35 816	5 000*
*Frais de gestion générale	88 865	10 500*
*Frais financiers	160 678	-*
*Dotation aux amort. & provision	-	24 137*
*Charges antérieures	621	-*
*Prélèvement pour dépenses d'Invest	1 000 000	590 743*
*****		
*RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT*	3 398 758	824 880*
*Produits de l'exploitation	171 399	-*
*Produits domaniaux	701 452	-*
*Produits financiers	362	-*
*Recouvrements - Subventions	77 324	-*
*Dotations versées par l'Etat	540 861	-*
*Impôts indirects	18 322	8 105*
*Contributions directes	301 982	-*
*Produits exceptionnels	-	459*
*Produits antérieurs	1 587 056	816 316*
*****		
*DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	1 748 030	735 403*
*Déficit d'investissement reporté	584 713	397 306*
*Reste à réaliser	-	80 497*
*Remboursements d'emprunts	79 789	-*
*Acquisition de biens	39 167	82 600*
*Travaux de bât. & Génie civil	1 044 361	175 000*
*****		
*RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	1 350 723	735 403*
*Subventions d'équipement	114 337	60 318*
*Participation à Trx d'Equipement	141 754	84 342*
*Emprunt	69 000	-*
*Recouvrements divers	25 632	-*
*Prélèvement sur recettes de fonc.	1 000 000	590 743*
*****		

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 1985 :

- 1/ Stabilité des principaux postes de fonctionnement
- frais de personnel : 37 %
  - participations et subventions : 28 % des dépenses
  
  - produits de l'exploitation : 48 %
  - dotation de l'Etat : 30 % des recettes
- 2/ Augmentation des annuités d'emprunts : 13 % des recettes de fonctionnement, soit 1 760.- Fr par habitant. Avec celui contracté cette année pour l'agrandissement de l'école et qu'aucun n'arrivera à son terme dans les prochaines années, ce poste est appelé à être encore en augmentation.
- 3/ La taxe d'habitation au taux de 1.57 (inchangé depuis 1983) place la commune au 3ème rang des communes les moins imposées du département.

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1986 :

Les achats d'équipement prévus :

1/ Lane biaise (camion déneigement)	60 000
2/ Mobilier scolaire	10 000
3/ Débroussailleuse.	4 100
4/ Matelas école maternelle	2 500
5/ Aspirateur (école)	2 000
6/ Lecteur micro-fiches (cadastre)	2 000
7/ Benne à ordures (cimetière)	2 000

TOTAL . . . . . 82 600

Les travaux budgetés :

1/ Pistes forestières	60 000
2/ Ecole maternelle (toiture)	30 000
3/ Clocher Eglise	26 000
4/ Cure (porte entrée, volets)	20 000
5/ Cour école maternelle	15 000
6/ Voirie (sécurité Rue de l'Eglise)	14 000
7/ Aménagement Pont Magny	10 000

TOTAL . . . . . 175 000

V.- LE SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BALLON D'ALSACE

1.- HISTORIQUE

Voilà bientôt 16 ans, à l'initiative des Conseillers Généraux du Territoire de Belfort et du Haut-Rhin, a été constitué une structure originale : Le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace.

Par arrêté ministériel, en date du 24 Aout 1971, il a été autorisé entre le Département du Territoire de Belfort, le Département du Haut-Rhin, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Belfort et de Mulhouse, 8 communes du Haut-Rhin et une du Territoire de Belfort, la création d'un syndicat mixte dénommé :

Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace

En 1981, les Chambres de Commerce et d'Industrie se retirent du S.M.I.B.A.

A ce jour, le S.M.I.B.A. est composé de la façon suivante :

- Département du Territoire de Belfort
- Département du Haut-Rhin
- 14 communes dont 9 du Haut-Rhin  
4 du Territoire de Belfort  
1 des Vosges

La Commune de LEPUIX.GY adhère depuis 1974 et est représentée par Jean CHASSIGNET (titulaire)  
Michel CONRAD et Gérard TRAVERS  
(suppléants)

2.- OBJET

Le Syndicat a pour objet d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la coordination des équipements pour l'ensemble du massif du Ballon d'Alsace et à leur réalisation.

Pour mener à bien sa mission, le Syndicat peut créer tous services utiles : administratifs, techniques ou financiers. Il peut réaliser, en tant que maître d'ouvrage, de grandes infrastructures publiques : eau, assainissement, électrification et ultérieurement le cas échéant, d'autres équipements.

### 3.- LES REALISATIONS

Dès le départ, il y avait tellement de besoins à satisfaire qu'il fallait, dans l'immédiat, assurer le nécessaire.

#### a) Réseaux :

- le réseau d'eau est transféré par le Département du Territoire de Belfort et sa gestion est assurée par le S.M.I.B.A.
- un réseau d'assainissement avec une station d'épuration a été réalisé au Plain de la Gentiane.

#### b) Travaux pistes de ski de fond - Exploitation :

- création de pistes (26 km) fléchées
- acquisition de deux engins de damage
- conventionnement avec le Centre-Ecole de Saint-Maurice pour l'entretien et la sécurité des pistes
- mise en place d'une vente de badges ski de fond vignette Ballon d'Alsace, cartes inter-massifs, valables sur 230 sites nordiques agréés de France et Suisse Romande, cartes neiges, vignettes Vosges valables sur tout le massif vosgien, et depuis l'hiver 85-86 ski nocturne tous les samedis soirs.

#### c) Acquisitions - Aménagements - Réserve foncière

- en 1979, le S.M.I.B.A. a acquis la propriété de la famille MARRET, c'est-à-dire 59 ha de terrains. Cette acquisition a permis le classement du Ballon du Ballon d'Alsace comme Grand Site National.
- dans le cadre de la maîtrise du domaine skiable alpin, le Syndicat a acheté et remis à neuf la remontée mécanique de la Mannheimer. Le fonctionnement du remonte-pente est assuré par le Ski Club de GIROMAGNY-LEPUIX par convention passée avec le S.M.I.B.A.
- En 1982, le S.M.I.B.A. subventionne la commune de LEPUIX.GY dans le cadre du ramassage des ordures ménagères.

- dans le cadre d'une convention avec le Service Départemental de l'O.N.F., par un financement S.M.I.B.A., il est réalisé chaque année des aires de pique-nique, de la signalisation des points de vue ainsi que des travaux d'entretien de ce matériel et le ramassage des ordures ménagères en ces lieux.
  - en 1983, construction d'un chalet d'accueil, près du Foyer Communautaire, les activités de cette structure, ouverte toute l'année, est l'accueil à tout public, restauration type chalet, refuge avec exploitation d'une grande licence (IV) gîte d'étape, salle hors-sac, WC publics.
- d) Création de différentes commissions extra - syndicales afin que chaque personne intéressée, chaque association, puissent apporter sa participation constructive.
- e) Dans le cadre des secours pour la saison hivernale, le S.M.I.B.A. participe ponctuellement à la prise en charge financière du matériel nécessaire aux associations de secouristes bénévoles, et en accord avec les parties prenantes du Ballon, les déjeuners des secouristes leur sont offerts gracieusement durant le week-end.

#### 4.- PROJETS

---

a) Réhabilitation de la ferme auberge

Ce projet, à l'étude depuis quelques années, est le résultat d'une action nécessaire à entreprendre pour la protection du bâtiment. Ainsi, les travaux importants d'assainissement et d'adduction d'eau potable ont été réalisés en partie fin 1985. Les travaux complets de réhabilitation seront eux réalisés en 1986 et permettront une exploitation plus rationnelle.

b) Domaine skiable alpin

Dans l'immédiat, le S.M.I.B.A. envisage d'acheter très prochainement les remontées mécaniques de la Gentiane, des Myrtilles, de la Tête des Redoutes. Des négociations sont en cours en ce qui concerne les pistes de la Jumenterie. Des contacts sont établis entre le S.M.I.B.A. et la S.S.T.M.B. exploitants du Langenberg. En 1984, le S.M.I.B.A. finança l'aire d'arrivée de la piste Noire dans un but d'homologation F.F.S.

c) Zone Nordique Ski de fond

Le contrat de Plan Etat-Région de Franche-Comté a été établi, et a retenu 10 secteurs de zones nordiques. Parmi ces dix secteurs, deux sont prévus dans le Nord de la Franche-Comté, dont un intéresse plus particulièrement le Ballon d'Alsace. Le dossier de candidature, actuellement en cours de montage, permettra de postuler pour une zone nordique d'intérêt national.

d) En cours, le projet de mise en place d'un dépliant touristique d'appel sur le massif du Ballon d'Alsace et des vallées adjacentes en liaison étroite avec l'A.S.V.A.A., les Syndicats d'Initiative et les différents intervenants de la vie touristique.

e) Le Président du S.M.I.B.A. assiste aux réunions du Comité de Pilotage du Parc des Hautes-Vosges et des Vosges du Sud, et participe à l'étude préalable de la chartre consécutive.

5.- OBJECTIFS ET SOUHAITS DU S.M.I.B.A.

- a) Recherche d'efficacité économique
- b) Participation à la dynamique rurale du secteur du Ballon d'Alsace
- c) Développer le secteur touristique du Ballon d'Alsace à partir du produit ski de fond en forte progression
- d) Maitriser son développement dans le cadre contractuel d'une zone nordique.

Sur demande du S.M.I.B.A., la direction régionale de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire sollicitée pour l'assistance à l'élaboration de ce dossier, prendra en compte non seulement le ski de fond, mais aussi l'existence des remontées mécaniques, l'hébergement et l'animation été-hiver. C'est dire l'importance de ce dossier pour les années à venir.

6.- PARTICIPATION FINANCIERE

Les départements du Territoire de Belfort et du Haut-Rhin ainsi que les quatorze communes participent au fonctionnement du S.M.I.B.A. de la façon suivante :

- Département du Territoire de Belfort	48 %
- Département du Haut-Rhin	48 %
- Communes	4 %

(soit 2,50 Fr par habitant)

Pour améliorer cette situation, quelquefois déplorable, et donner à votre courrier : sécurité, commodité de distribution, protection contre le vol et les intempéries, je vous recommande et vous conseille vivement d'installer une boîte aux lettres conforme aux nouvelles normes énoncées ci-dessous :

- dimensions intérieures : 26 x 26 x 34 centimètres
- porte à ouverture totale (possibilité de dépôt d'objets encombrants)
- serrure de sécurité agréée par les PTT
- implantation en limite de propriété et en bordure de la voie publique ouverte à la circulation

Vous trouverez dans le commerce local des boîtes conformes : quincailleries, grandes surfaces, magasins spécialisés et, pour vous rendre service et faciliter votre démarche, auprès du Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des PTT, par l'intermédiaire de votre facteur ou au bureau de Poste de Giromagny. Si vous êtes bricoleur, vous avez aussi la possibilité de la fabriquer vous-même en respectant les normes et en l'équipant d'une serrure agréée PTT

Habitants de Lepuix-Gy, si ensemble nous faisons preuve d'un peu de compréhension et de volonté d'adaptation à notre vie d'aujourd'hui, nous améliorerons le triste spectacle des boîtes aux lettres d'une autre époque et donnerons ainsi, à votre village de Lepuix-Gy situé dans une si belle contrée, l'image du dynamisme et du progrès. Je crois pouvoir compter sur votre appui et souhaite que bien vite vous preniez la décision qui s'impose à vous.

Pierre MERMET  
Receveur PTT  
90200 • GIROMAGNY

VI.- INFORMATIONS DIVERSES

1.- REUSSITE aux EXAMENS

Ont bénéficié cette année d'une prime de 50 Francs pour leur réussite aux examens :  
Thierry ARNOULD, Eric BAZIN, Jérôme COLIN, Isabelle DAMOTTE, Claudie DEMOUGE, Céline GOUIN, Laurent ILTIS, Raphael MASNADA, Claude PREVOT, Marc POMMELET, Semia POMMELET, Serge POMMELET, Hervé RAFFENNE, Jean-Christophe ROTH, Pascal THEVENOT, Marylin TOURNIER, Hélène TOURNIER, Hervé THEVENOT, et Stéphane ZELLER.

2.- BOURSES de RENTREE

Comme l'année dernière, les enfants de la commune agés de moins de 16 ans scolarisés dans un établissement scolaire public de Belfort ont bénéficié d'une bourse de rentrée de 300 Francs. Il s'agit de Céline GOUIN, Semia POMMELET, Jean-Christophe ROTH, et Hélène TOURNIER.

3.- LISTE ELECTORALE

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont recevables en mairie pendant toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre. Une permanence sera assurée à la mairie le mercredi 31.

4.- CIRCULATION Rue de l'EGLISE

Monsieur le Maire doit prendre un arrêté pour régler la circulation dans la rue de l'Eglise "principalement en temps de neige". Cette sage décision n'est pas en projet depuis hier, s'il n'y a jamais eu d'accident grave ou d'accident tout court jusqu'à ce jour, tant dans la rue qu'au carrefour, c'est dû à la prudence et à la sagesse des utilisateurs. Loin sont les chars à boeufs, le trafic se fait plus intense d'année en année et plus rapide, les rues ne furent pas conçues pour cela. En mettant en "SENS UNIQUE" la partie basse de la rue de l'Eglise, cela doit éviter les bouchons principalement aux heures de rentrée et sortie des écoles. Cette disposition entraîne une gêne pour les riverains, les élus en sont conscients. Cet arrêté précisera "EN TEMPS DE NEIGE", et "LA PARTIE BASSE", donc momentané et à titre expérimental.

Par contre, au carrefour Rue de la Charrière - Rue de l'Eglise une balise de prudence invitera les automobiles (ce qui se fait déjà) à s'assurer de l'accessibilité au carrefour. Cette balise restera permanente.

VII.- PISCINE INTERCOMMUNALE D'ETUEFFONT

La Commune participe financièrement à son fonctionnement. Dans le cadre des activités scolaires, 48 élèves du CE et CM pratiquent la natation sous la conduite de leurs institutrices et des Moniteurs Nationaux de Sauvetage. Certaines associations et le public se partagent le reste du temps. Il est donc possible à chacun de pouvoir pratiquer la compétition ou tout simplement faire quelques brasses pour se détendre ou se dérouiller sous l'oeil vigilant de moniteurs sérieux et compétents.

Heures d'ouverture au public :

- \* lundi et jeudi : 18 à 20 heures
- \* mercredi : 14 à 19 heures
- \* samedi : 14 à 17 heures 45
- \* dimanche : 10 h 15 à 12 heures

C'est le samedi que le taux de fréquentation est le plus faible, donc que l'on en profite le mieux.

Pendant les vacances scolaires, se renseigner à la piscine (Tél. 84 23 08 26) ou consulter la presse locale pour les heures d'ouverture.

Tarifs saison 86-87 :

- \* tickets à l'unité :
  - enfants 5.00 Fr tarif réduit 3.50 Fr
  - adultes 7.30 Fr " " 5.00 Fr
  
- \* carnet de 12 entrées :
  - enfants 49.00 Fr
  - adultes 71.00 Fr

=====